



Mairie de Nant

Aveyron-12230

-----  
Téléphone : 05.65.62.25.12

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-14**

**Objet : fermeture ed la circulation entre le n° 5 et le n° 9 de la Place du Claux (Passage de la Place du Claux vers la Boulangerie) – Travaux vers la terrasse de l'Hôtel des Voyageurs.**

**Le Maire de NANT,**

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de fermer temporairement la circulation entre la Place du Claux et l'Hôtel des Voyageurs entre 13h30 et 16h30 le Lundi 16 mars 2026 afin de faciliter les travaux vers la terrasse de l'hôtel.

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Fermeture temporairement la circulation entre la Place du Claux et l'Hôtel des Voyageurs entre 13h30 et 16h30 le Lundi 16 mars 2026 afin de faciliter les travaux vers la terrasse de l'hôtel. Le sens interdit de la rue du faubourg haut sera temporairement « caché » pour les habitants de la place St Jacques et de la rue du Faubourg Haut souhaitant rejoindre leurs domiciles.

#### **Article 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

#### **Article 3 :**

La Mairie de Nant,  
L'Hôtel des Voyageurs,  
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,  
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à NANT, le 09 mars 2026**

**Le Maire,  
Richard FIOU**

